



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



24043477

Tribunal de l'entreprise
du Hainaut

29 FEV. 2024

Greffe
Division Mons

N° d'entreprise : **0820 260 209**

Nom

(en entier) : **BELGIUM CABLE PARK**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue de la Hamaide(T) 79, 7333 Saint-Ghislain (BE)**

Objet de l'acte : Nomination et démission d'administrateurs

Extrait du PV de l'AGE du 23/02/2024

Après exposé des administrateurs, discussions et délibérations, les résolutions suivantes sont adoptées:

- Les actionnaires actent la démission de M. Antoine MARQUAIS de son mandat d'administrateur avec effet au 1^{er} avril 2024. M. Antoine MARQUAIS restera donc en fonction jusqu'au 31 mars 2024.
- Les actionnaires nomment, avec effet au 1^{er} avril 2024, la SRL "SABRUMAC" (BE0401129642) dont le siège est situé rue de la Hamaide 79 à 7333 TERTRE (BE) en tant qu'administrateur de la société. Le mandat de SABRUMAC entrera effectivement en vigueur qu'à partir du 1^{er} avril 2024. L'Assemblée précise que son mandat a une durée indéterminée et sera rémunéré sauf décision contraire d'une assemblée générale ulun mandat rémunérer qui prendra effet à partir du 01/03/2024 sauf décision contraire d'une assemblée générale ultérieure.

Dans le cadre de son mandat, SABRUMAC est elle-même représentée par M. Antoine MARQUAIS. M. Antoine MARQUAIS en est expressement désigné en tant que représentant permanent.

L'Assemblée générale précise également que, dans le cadre de son mandat d'administrateur, SABRUMAC pourra représenter seule la société.

Enfin, la présente assemblée désigne M. Nicolas DI ZENZO, expert-comptable certifié ITAA, représentant de la "Fiduciaire Comptable du Hainaut" SRL à Mons pour procéder aux formalités de publication au Moniteur belge des présentes décisions.

Fait à Saint-Ghislain le 23/02/2024

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/03/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)